



**Maison communale
Rue Martin Sandron 114
5680 – Doische**

**CONVOCATION
DU CONSEIL COMMUNAL**

Doische, le 15 août 2018

A l'attention de

Monsieur/Madame

.....

.....

.....

Le Collège Communal a, conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (85, 86 et 87 de la nouvelle loi communale), l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **23 août 2018 à 19 heures 30** à la Maison communale, Salle du Conseil.

<h2 style="text-align: center;">Ordre du jour</h2>
--

SEANCE PUBLIQUE

1. Finances - Modifications budgétaires n°1 de l'exercice 2018 : Communication de la décision de l'Autorité de tutelle

2. Personnel - Statut pécuniaire & Règlement de travail - Modifications : Communication de la décision de l'Autorité de tutelle

3. Travaux - Entretien de Voiries 2017-2018 - Aménagement du centre de Niverlée - Choix du mode de passation, approbation de l'avis de marché et du Cahier spécial des charges : Décision

4. Patrimoine - Maison d'habitation sise à 5680 Doische, rue Martin Sandron 108 - Acquisition - Approbation du projet d'acte notarié : Décision

5. Patrimoine - Acquisition d'une partie du bien représentant une parcelle de terrain cadastrée Section A, partie du numéro 159 F, d'une contenance approximative de 49 centiare, située à 5680 Doische, rue Martin Sandron 129 : Accord de principe

6. Patrimoine - Echange Vuylsteke/Doische Cne - Terres agricoles - Projet d'acte notarié : Approbation

7. Finances - Règlement-taxe sur la délivrance de documents administratifs - Exercices 2018 à 2019 : Révision de la délibération du 05 octobre 2017 : Approbation

HUIS CLOS

8. Enseignement - Liste des temporaires prioritaires ayant posé par lettre recommandée pendant le mois de mai leur candidature valant tant pour l'accès à la priorité que pour la nomination à titre définitif - Année scolaire 2018-2019. Ratification délibération du Collège communal du 26/6/2018.

Par le Collège,

**La Directrice générale ff,
Maryse Dripatine**

**La Bourgmestre ff.,
Caroline Deroubaix**

Consultation des dossiers :

Conformément à l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, les Conseillers Communaux sont invités à avertir au préalable, par courriel à **sylvain.collard@doische.be** ou au 082/21.47.33, le Directeur général pour fixer le jour et l'heure de la consultation des dossiers.